

## Marie Moret à Adolphe Demeur, 1er mars 1888

Auteur·e : [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteFG 41 (3)

Collation3 p. (486r, 487r, 488v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Adolphe Demeur, 1er mars 1888, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45263>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [1er mars 1888](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Demeur, Adolphe \(1827-1892\)](#)

Lieu de destination Bruxelles (Belgique)

Scripteur / Scriptrice [Inconnu](#)

# Description

Résumé Marie Moret remercie Demeur pour sa double lettre de la veille. Elle fournit à Demeur des indications complémentaires sur la Société du Familistère et la succession de Godin en vue de la transcription au bureau des hypothèques de Bruxelles des biens de Godin apportés à l'Association du Familistère. Elle lui explique que la Société du Familistère a été enregistrée à Molenbeek-Saint-Jean le 19 août 1880, que la publication légale a été faite dans le *Moniteur belge* du 30 août 1880 avec la mention des apports de Godin, et que les modifications apportées aux statuts ont été déposées et publiées en 1882, 1885 et 1888. Elle ajoute que l'achat par la Société du Familistère d'un terrain attenant à l'usine de Laeken aux hospices de Bruxelles lui semble une preuve supplémentaire que la Société du Familistère est reconnue en Belgique.

Support

- La copie porte les marques de la correction manuscrite effectuée par Marie Moret sur l'en-tête du papier à lettre de la lettre originale, auquel elle a ajouté « V[eu]ve ».
- La lettre n'est pas de la main de Marie Moret.

## Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Familistère](#), [Succession de Godin \(droit\)](#)

Personnes citées [Flamant, Aimé \(1843-1897\)](#)

Lieux cités

- [Bruxelles \(Belgique\)](#)
- [Laeken, Bruxelles \(Belgique\)](#)
- [Molenbeek-Saint-Jean \(Belgique\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 24/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---